

STAGE GESTION DE PROJET  
CONSERVATION DES FONDS PATRIMONIAUX  
DES ARCHIVES NATIONALES



Crédits Archives nationales

## **Programme de stage**

### **1. Présentation des missions des Archives nationales**

Le Service à compétence nationale Archives nationales (SCN-AN) a pour mission de collecter, classer, inventorier, conserver, restaurer, communiquer et mettre en valeur les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État, les archives des notaires de Paris et des fonds privés d'intérêt national.

L'entretien courant des fonds et les traitements curatifs et préventifs s'inscrivent dans la politique plus large de préservation portée par le SCN-AN.

Le porteur des projets de conservation matérielle des fonds patrimoniaux, au sein des Archives nationales, est le Département de la Conservation (DC), en charge de la planification des campagnes de conservation-restauration internes et externes, du suivi des interventions et de l'expertise technique nécessaire à la bonne conduite de toutes les opérations.

### **2. Contexte du stage**

Dans le cadre des opérations d'entretien des fonds patrimoniaux des Archives nationales, le DC établit chaque année un programme de traitements de conservation-restauration et conservation curative afin de garantir la lisibilité des documents, permettre leur consultation, ainsi que leur mise en mouvement et leur préparation aux campagnes de numérisation.

Au sein du DC le service des programmes externalisés assure l'organisation et la gestion de campagnes de traitement matériel dont la réalisation est confiée à des prestataires externes spécialisés.

Afin de mener à bien ces travaux externes, le service met régulièrement en place des chantiers de fonds internes dont le but est l'étude matérielle des fonds.

L'organisation de chantiers de fonds est une étape essentielle pour la bonne exécution de ces campagnes. Ils permettent d'identifier les besoins spécifiques à chaque projet et de définir les actions nécessaires à entreprendre en recensant les documents composant le fonds et en évaluant leur état matériel.

### **3. Présentation du stage**

Dans un contexte professionnel multidisciplinaire et collaboratif, ce stage offre l'opportunité de bénéficier d'une expérience concrète sur le terrain indispensable au développement des compétences nécessaires à la gestion de projets dans le domaine de la préservation du patrimoine.

Encadrés par la responsable du service des externalisations et par son adjointe, et en étroite collaboration avec les différents services des An, les stagiaires seront amenés à réaliser des missions telles que :

1. Constat d'état global des fonds et nature des prestations à réaliser :

- Détermination du volume de documents à traiter ;
- Évaluation matérielle des fonds, priorisation des actions nécessaires et identification des prestations à externaliser ;
- Recensement des pièces nécessitant les différents traitements et saisie sur tableur ;
- Définition quantitative et qualitative des conditionnements provisoires et définitifs à prévoir et leur réalisation, le cas échéant.

## 2. Estimation financière globale des opérations et planification de la logistique opérationnelle :

- Définition des outils de suivi (tableurs de bords, fiches, plannings), rédaction de notes et rapports ;
- Estimation des coûts des prestations.

En outre, les stagiaires seront amenés à collaborer avec les responsables de stage à la définition des besoins pour la rédaction des cahiers de charges en vue du lancement des marchés publics.

## 4. Durée du stage et déroulement

Le stage se déroulera sur une durée **maximale de six (6) mois** entre **mars et septembre 2024** avec une interruption lors du mois d'août.

Le nombre de stagiaires gratifiés pouvant être accueillis sur la période indiquée est fixé à **deux (2)**.

Par ailleurs, il est également possible d'accueillir des stagiaires non gratifiés pour une durée inférieure ou égale à **deux (2) mois** sur la période indiquée.

Les stagiaires disposent de la faculté de répartir les heures de stage dans la semaine en fonction de leur emploi du temps et des cours à suivre. Cependant, ils doivent garantir une présence obligatoire fixée au moins à **trente (30) heures** hebdomadaires.

## 5. Lieux de stage

Le stage se déroulera principalement sur le site de Pierrefitte-sur-Seine des Archives nationales, mais des déplacements réguliers sur le site de Paris des Archives nationales sont également à prévoir et seront effectués avec les responsables de stage en fonction du calendrier des travaux.

## 6. Conditions de candidature au stage

Tous les candidats stagiaires doivent transmettre par courriel un *curriculum vitae* et une lettre de motivation à l'attention de Paola Cantalini et de son adjointe Adèle Steunou-Brunet aux adresses suivantes : [paola.cantalini@culture.gouv.fr](mailto:paola.cantalini@culture.gouv.fr) et [adele.steunou-brunet@culture.gouv.fr](mailto:adele.steunou-brunet@culture.gouv.fr).

Les candidatures concernant les stages de six (6) mois doivent être envoyées au plus tard le **09 février 2024**,

Celles-ci donneront lieu à un entretien jusqu'au **16 février 2024** et le choix des candidats retenus sera notifié le **19 février 2024**.